

THEME 6 – INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

23 Infrastructures techniques

23.1 INTRODUCTION

23.1.1 Objectifs poursuivis

Ce chapitre a pour **objectif** d'analyser les réseaux d'équipements techniques de la commune de Mettet.

Sont analysés dans ce chapitre les réseaux suivants :

- Réseau d'égouttage;
- Réseau d'alimentation en eau potable;
- Réseau de distribution d'électricité;
- Réseau de distribution du gaz;
- Gestion et traitement des déchets.

23.1.2 Cartographie

Carte n°14 « Infrastructures techniques » échelle 1:10.000

La carte indique :

- Les lignes à haute tension;
- Le PASH et le réseau d'égouttage (collecteurs, égouts, stations d'épuration);
- Les captages.

23.1.3 Références

Les documents utilisés dans le cadre de ce chapitre sont les suivants :

Commune de Mettet (site internet).

<http://www.mettet.be>

Société Publique de Gestion de l'Eau.

<http://www.spge.be/>

Fiche environnementale de la commune de Mettet.

http://environnement.wallonie.be/fiches_enviro/

Atlas de l'énergie.

<http://www.icedd.be/atlasenergie/>

Intercommunale de distribution d'électricité et de gaz.

<http://www.ideg.be>

Bureau Economique de la Province de Namur – Environnement.

<http://www.bepenvironnement.be/>

Statistiques de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets ménagers.
<http://environnement.wallonie.be/data/dechets/menagers/>

Antennes IBPT.
<http://www.sites.bipt.be/>

Observations sur le terrain et reportage photographique réalisé par le chargé d'étude.

Informations et données informatiques fournies par la commune.

Données cartographiques fournies par la SPW – DGARNE.

23.2 RESEAU D'EGOUTTAGE

23.2.1 Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique

Depuis quelques années, le Gouvernement wallon a redéfini de manière fondamentale la politique de la gestion de l'eau sur le territoire régional.

La Wallonie a mis en place une gestion intégrée du cycle de l'eau, privilégiant une approche scientifique basée sur les caractéristiques hydrographiques plutôt que l'ancienne vision administrative basée sur des limites communales (plans communaux d'égouttage).

Le Plan d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographique (PASH) est un outil essentiel pour mener à bien une politique de réhabilitation des eaux usées.

Il détermine pour l'ensemble du sous-bassin qu'il concerne la manière dont l'assainissement est organisé (collectif ou autonome), les endroits d'implantation des stations d'épuration et les tracés des collecteurs et des égouts existants ou à construire.

La commune de Mettet relève des PASH de la Sambre et de la Meuse amont. Ils ont été approuvés par le gouvernement wallon respectivement le 10 novembre 2005 et le 29 juin 2006.

23.2.2 Le PASH dans la commune de Mettet

L'organisme d'assainissement chargé de l'épuration des eaux résiduaires urbaines est l'INASEP.

Concernant la situation du réseau d'égouttage :

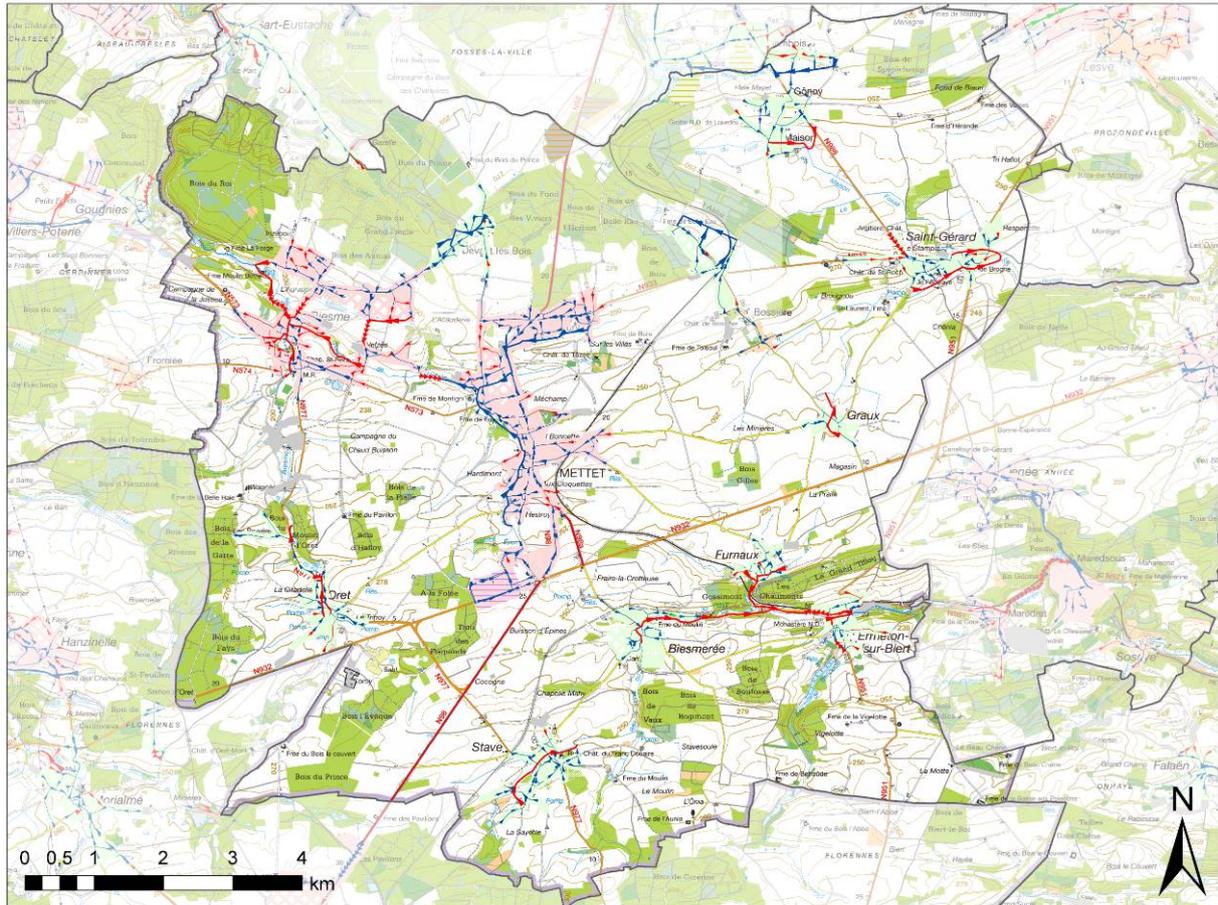
- Egouts : 81 % des 106,64 km prévus ont été construits;
- Collecteurs : seuls 37 % des 29,16 km prévus ont été réalisés.

La commune compte 43 % d'habitants dont les eaux usées sont épurées et 57 % dans les eaux usées ne sont pas épurées.

Au niveau des régimes d'assainissement (2007) :

- 44 % de la population en régime d'assainissement collectif > 2.000 EH;
- 43 % de la population en régime d'assainissement collectif < 2.000 EH;
- 12 % de la population en régime d'assainissement autonome.

Au total, le régime d'assainissement collectif concerne 10.186 habitants sur une population totale de 12.037 habitants.



Réseau d'égouttage PASH	
Collec. de refoulement	Zone d'assainissement collectif
<ul style="list-style-type: none"> ▶▶▶▶ existant ▶▶▶▶ à réaliser ▶▶▶▶ en cours de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> lb, habitat ou équip. communautaire lb, aménagement différé lb, loisir lb, activité indus ou artisanale la, habitat ou équip. communautaire la, aménagement différé la, loisir la, activité indus. ou artisanale
Collecteur gravitaire	Zone d'assainissement autonome
<ul style="list-style-type: none"> ▶▶▶▶ à réaliser ▶▶▶▶ en cours de réalisation ▶▶▶▶ existant 	<ul style="list-style-type: none"> llb, habitat ou équip. communautaire llb, aménagement différé llb, loisir llb, activité indus. ou artisanale ZAA, habitat ou équip. communautaire ZAA, aménagement différé ZAA, loisir ZAA, activité indus. ou artisanale
Egout de refoulement	Zone d'assainissement transitoire
<ul style="list-style-type: none"> ▶▶▶▶ à réaliser ▶▶▶▶ en cours de réalisation ▶▶▶▶ existant; à diagnostiquer 	<ul style="list-style-type: none"> ZAT, habitat ZAT, aménagement différé ZAT, loisir ZAT, activité indus. ou artisanale
Egout gravitaire	
<ul style="list-style-type: none"> ▶▶▶▶ à réaliser ▶▶▶▶ en cours de réalisation ▶▶▶▶ existant ▶▶▶▶ à diagnostiquer 	

Figure 498 : Carte du PASH et du réseau d'égouttage dans la commune de Mettet
(Source : SPGE, juin 2008)

23.2.2.1 Station d'épuration

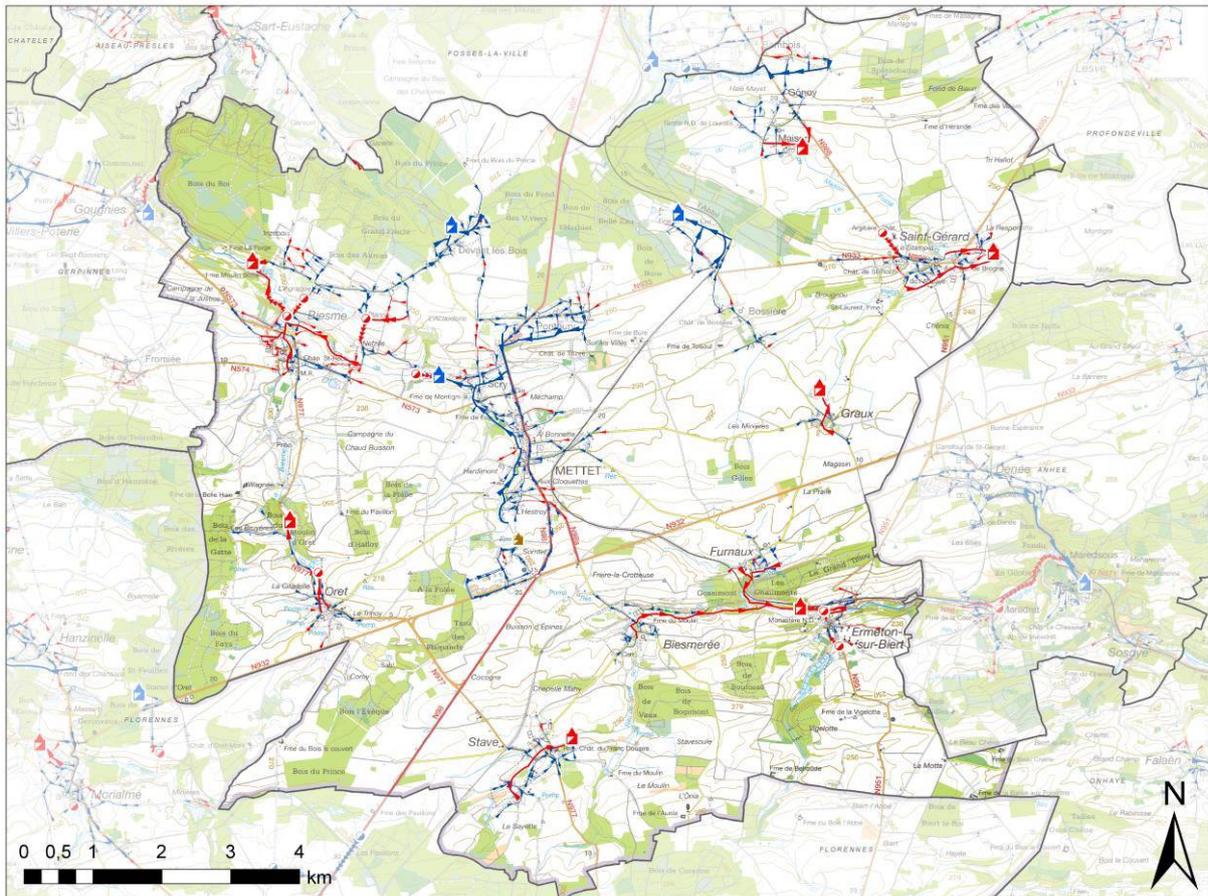


Figure 499 : Carte de la localisation des stations d'épuration dans la commune
(Source : SPGE, juin 2008)

La commune compte 5 stations d'épuration en service sur son territoire.

- 1 station d'épuration de 2.000 EH et plus en service est implantée à Mettet :

CODE STEP	NOM	CAPACITÉ (EH)
92087/01	Mettet	4.000

Figure 500 : Tableau des stations d'épuration de plus de 2.000 EH dans la commune

- 4 stations d'épuration de moins de 2.000 EH sont en service dans la commune :

CODE STEP	NOM	LOCALISATION	CAPACITÉ (EH)
92087/02	Somtét	Mettet	1.500
92087/03	Devant-Les-Bois	Mettet	500
92087/04	Belle-Eau	Saint-Gérard	350

Figure 501 : Tableau des stations d'épuration de moins de 2.000 EH dans la commune

La station Somtét de Mettet doit être déclassée.

23.2.2.2 Zone en régime d'assainissement collectif

Le régime d'assainissement collectif représente plus de 85 % de la population de la commune.

L'assainissement collectif de plus de 2.000 EH concerne Mettet jusqu'au zoning industriel, Pontaury et Biesme.

L'assainissement collectif de moins de 2.000 EH concerne Oret, Stave, Ermeton-sur-Biert, Furnaux, Graux, Saint-Gérard, Devant-Les-Bois.

23.2.2.3 Zone en régime d'assainissement autonome

Le régime d'assainissement autonome concerne 12 % de la population.

Des petites zones d'assainissement autonome sont localisées à Biesme, Bossière, Saint-Gérard, Ermeton-sur-Biert, Stave, Furnaux ainsi que le long de la N977 reliant Oret à Biesme.

23.2.2.4 Zone en régime d'assainissement transitoire

La commune est peu concernée par le régime d'assainissement transitoire.

L'assainissement transitoire ne concerne uniquement le village de Bossière.

23.2.3 Travaux

Le PASH prévoit la construction de 7 stations d'épuration dans la commune, dont une de plus 2.000 EH :

CODE STEP	NOM	CAPACITÉ (EH)	SOUS-BASSIN
92087/05	Biesme	2.100	Sambre
92087/06	Ermeton-sur-Biert	1.700	Meuse amont
92087/07	Saint-Gérard	800	Meuse amont
92087/08	Stave	700	Meuse amont
92087/09	Moulins d'Oret	600	Sambre
92087/10	Maison	500	Meuse amont
92087/11	Graux	250	Meuse amont

Figure 502 : Tableau des stations d'épuration à réaliser dans la commune

En outre, un certain nombre de rues doivent encore faire l'objet d'un égouttage (réseau en rouge sur la figure) à Biesme par exemple.

Des collecteurs pour apporter les eaux usées aux stations d'épuration doivent aussi encore être réalisés.

23.3 RESEAU D'EAU POTABLE

23.3.1 Sources d'alimentation et quantité d'eau

Plusieurs captages sont en exploitation pour fournir de l'eau à la distribution publique :

CODE OUVRAGE	NOM CAPTAGE	TITULAIRE	VOLUME PRÉLEVÉ EN M ³ (2005)
53/2/7/002	Stavesoul	SWDE	619.050
53/2/7/003	Le Poivre P2	SWDE	1.405.510
53/2/8/005	Biesmerée Est P3	SWDE	293.110
53/2/7/006	Le Poivre P5	SWDE	686.440
53/2/7/007	Le Poivre P4	SWDE	210
53/2/7/008	Le Poivre Exhaure	SWDE	337.907
53/6/2/004	Behoute	AIEM	22.670
53/6/1/004	Puits	AIEM	30.582
53/2/4/001	Rabooz	AIEM	247.183
53/2/4/003	Campagne de Devant les Bois	AIEM	58.708
53/2/6/001	Saint Laurent	AIEM	175.556
53/1/9/001	Sauvegarde P2	SWDE	0
53/1/9/003	Fallon P3	SWDE	335.160
53/1/9/009	Oret captage	INASEP	113.951
53/1/9/011	Bastin P1	SWDE	200.170

Figure 503 : Tableau des captages fournissant de l'eau pour la distribution publique

L'eau souterraine puisée sur la commune n'est pas uniquement destinée au réseau de distribution communal. D'autres captages sont destinés à l'activité agricole, commerciale ou industrielle ou encore à l'administration publique.



Figure 504 : Photographie du captage Lepoivre à Biesmerée

Le réseau d'eau potable ne dessert pas toutes les habitations de la commune. En effet, au moins 7 particuliers ne sont pas raccordés au réseau de distribution et possèdent un ouvrage de prise d'eau³¹.

³¹ Il existe d'autres captages appartenant à des particuliers mais dont l'activité n'est pas déterminée.

23.3.2 Réseau de distribution de l'eau

La gestion du réseau et la fourniture d'eau potable est assurée par l'AIEM, l'Association Intercommunale des Eaux de la Molignée.

Le réseau de distribution d'eau potable dessert l'ensemble de la commune de Mettet.

L'AIEM dispose d'ouvrages sur le territoire de Mettet :

- *Stations de pompage* : Furnaux, Biesmerée, Stave (2 stations), Oret (5 stations), Saint-Gérard.
- *Réservoirs* : Ermeton-sur-Biert, Biesmerée (Fraise-la-Crotteuse), Mettet, Oret.



Figure 505 : Photographie du réservoir d'eau d'Oret



Figure 506 : Photographie du réservoir d'eau de Mettet

- *Châteaux d'eau* : Ermeton-sur-Biert, Saint-Gérard.



Figure 507 : Photographie du château d'eau d'Ermeton-sur-Biert



Figure 508 : Photographie du château d'eau de Devant-Les-Bois

23.3.3 Qualité de l'eau de distribution

La qualité des eaux distribuées répond aux normes en vigueur.

23.4 RESEAU D'ENERGIE ELECTRIQUE

23.4.1 Description du réseau de production et de transport d'électricité haute tension

Aucune ligne à haute tension aérienne ne traverse la commune de Mettet.

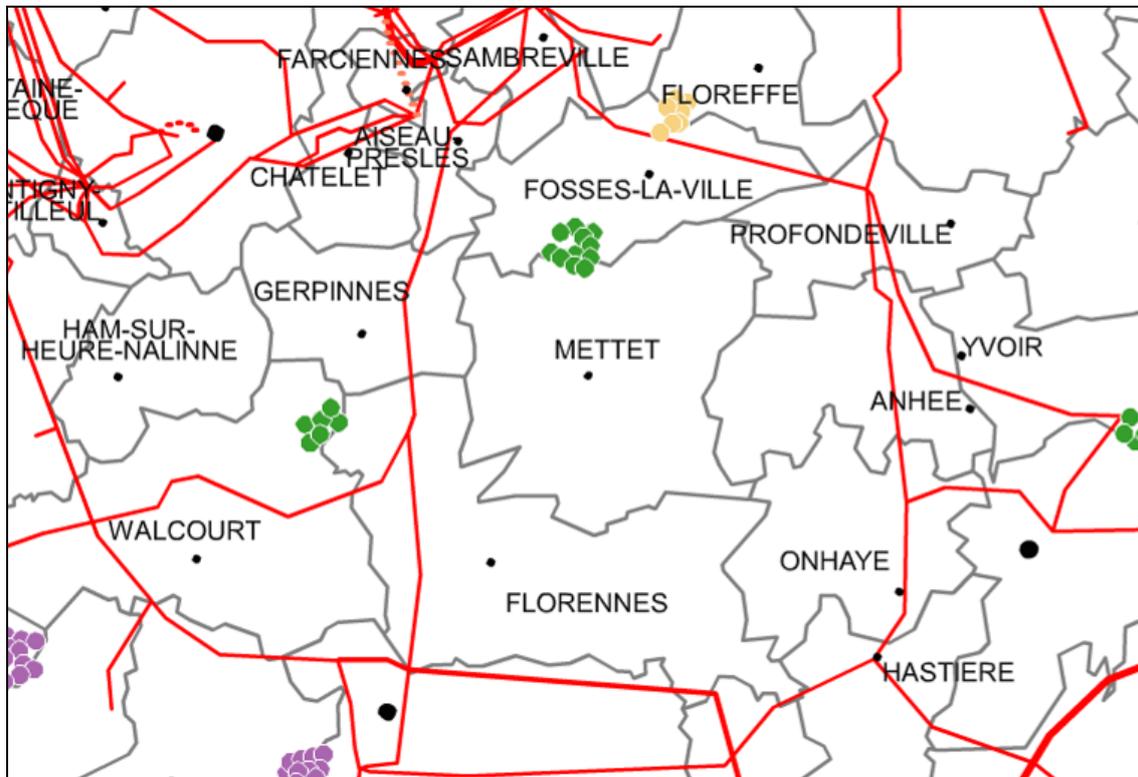


Figure 509 : Carte du réseau de transport d'électricité
(Source : Atlas de l'énergie)

23.4.2 Distribution locale d'électricité et consommation énergétique

La gestion et la fourniture d'électricité à la commune de Mettet est assurée par l'intercommunale IDEG.

Le zoning industriel est alimenté en électricité haute et basse tension. Aucune entreprise à forte consommation énergétique n'y est recensée.

Le réseau de transport et d'alimentation en électricité est aérien dans tous les villages de la commune.

La consommation énergétique moyenne par habitant de la commune est inférieure à la moyenne régionale.



Figure 510 : Photographie du transport aérien du courant

23.4.3 Production d'électricité par énergie renouvelable

23.4.3.1 Parcs d'éoliennes

Onze éoliennes issues du projet MESA sont en fonctionnement dans le nord de la commune, à cheval sur la commune de Fosses-la-Ville.

Les turbines éoliennes ont une puissance installée de 22 MW et produisent annuellement environ 50.000 MWh. L'électricité produite est injectée dans le réseau traditionnel qui alimente la commune et ses voisins.

La production annuelle répond à la consommation de 12.500 ménages.

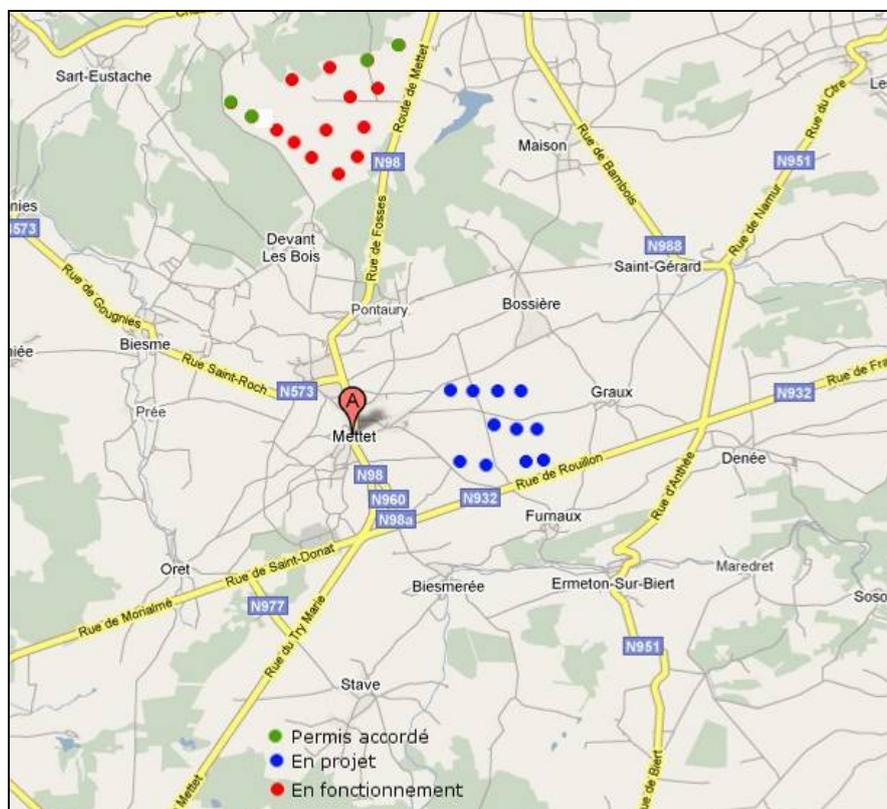


Figure 511 : Carte de la localisation des éoliennes en fonctionnement et en projet dans la commune
(Source : <http://ventderaison.com/mettet>)

Les onze éoliennes permettent de réaliser une économie annuelle de 22.800 tonnes de CO₂.



Figure 512 : Photographie des éoliennes à Mettet

Quatre éoliennes supplémentaires seront rajoutées au parc éolien existant (permis accordé).

Deux autres projets d'éoliennes sont d'ores et déjà en cours d'étude au même endroit, sur le plateau entre Mettet, Bossière, Pontauray et Graux.

Eximag international, a présenté un projet d'implantation de 15 éoliennes. Greenwind propose, quant à elle, un parc éolien de 11 éoliennes.

Les agriculteurs ayant une ou plusieurs éoliennes de 2,5 MW et plus sur leurs terres perçoivent une indemnité de 2.500 € par MW installé.

Les surfaces utilisées autres que celle du pied de l'éolienne sont indemnisées à hauteur de 2.500 €/ha.

23.4.3.2 Autres énergies renouvelables sur la commune

Le nombre de primes demandées par les riverains de la commune pour des panneaux solaires augmentent d'année en année : 7 primes de 2007, 12 primes en 2008 et 17 primes en 2009 (13 pour des panneaux photovoltaïques et 4 pour des panneaux thermiques).

23.5 RESEAU D'ALIMENTATION EN GAZ

23.5.1 Transport du gaz naturel

Une conduite du réseau de transport de gaz naturel sous pression de Fluxys traverse la commune de Mettet en direction nord ↔ sud.

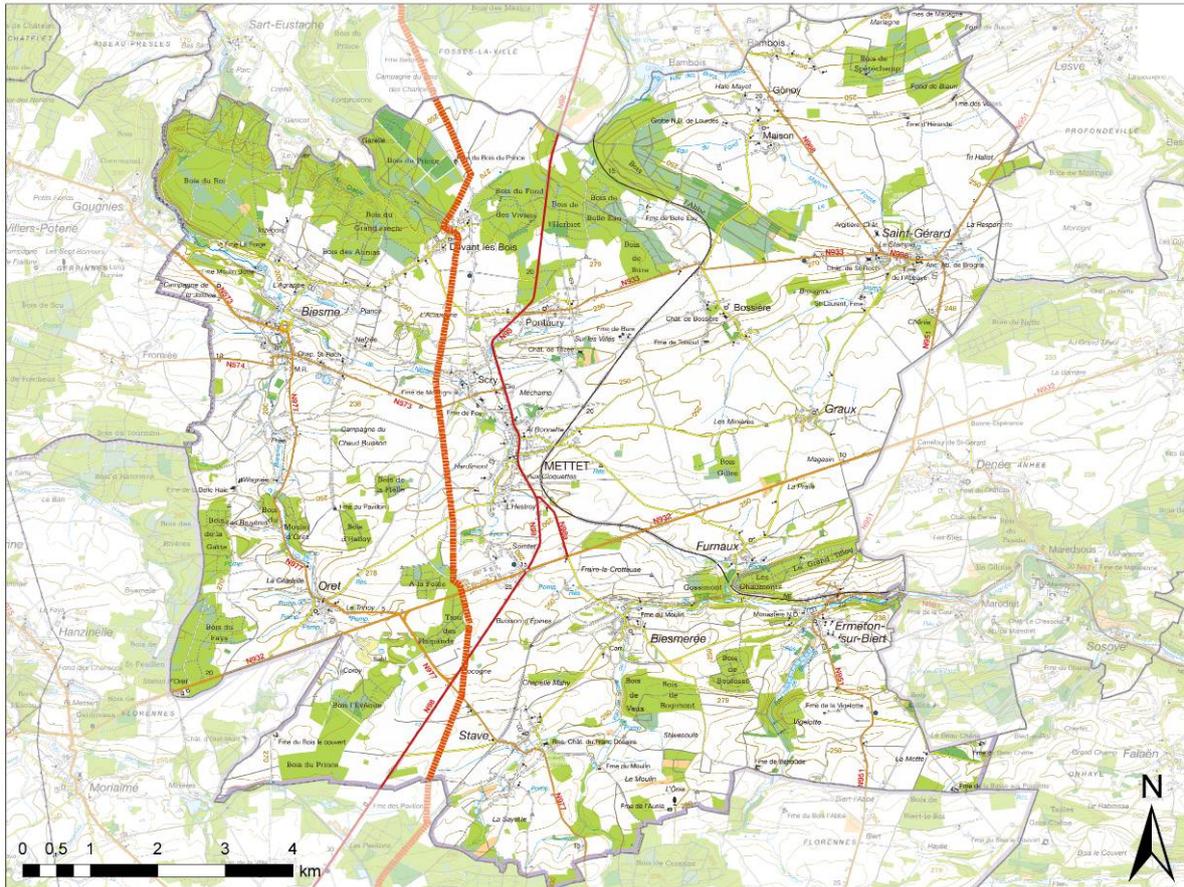


Figure 513 : Carte du réseau de transport du gaz naturel
(Source : Plan de secteur)



Figure 514 : Photographie des marques du passage de la conduite de gaz entre Oret et Mettet

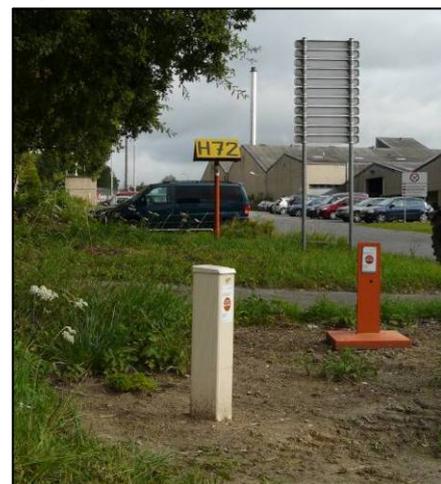


Figure 515 : Photographie du passage de la conduite de gaz dans le zoning industriel de Mettet

Fluxys a implanté une station de détente du gaz au niveau du zoning industriel :



Figure 516 : Photographie d'une cabine de détente du gaz dans le zoning industriel de Mettet

23.5.2 Alimentation en gaz

La distribution du gaz naturel n'est pas généralisée dans toute la commune de Mettet. A l'heure actuelle, uniquement le centre de Mettet est alimenté au gaz de ville. Le zoning industriel est également alimenté en gaz.

Vu l'absence du gaz dans la majorité du territoire communal, d'autres sources d'énergie sont employées.

En 2001, quelques 86 % des 4.105 logements que comptait la commune utilisaient le mazout comme source d'énergie pour le chauffage. La proportion de ménages se chauffant au mazout est largement supérieure à la moyenne wallonne. Les 14 % restants se chauffaient soit au gaz, à l'électricité, au charbon ou au bois.

23.5.3 Contraintes

La présence d'une conduite Fluxys implique des précautions à prendre en cas de travaux à proximité d'une conduite.

Un arrêté royal du 24 janvier 1991 précise la largeur minimale de la zone réservée au sein de laquelle les activités suivantes sont interdites : construction de bâtiment, entreposage de matériels et de matériaux, modification du profil du terrain, présence et plantation d'arbres ou arbustes, etc.

La largeur de la zone réservée dans laquelle ces activités sont interdites a été fixée à 10 mètres par Fluxys, c'est-à-dire 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la conduite de transport de gaz naturel.

23.6 RESEAU DE CABLO-TELECOMMUNICATIONS

23.6.1 Télédistribution

La télédistribution était distribuée par INATEL. Depuis le 22 février 2007, les activités de l'intercommunale ont été cédées à VOO.

23.6.2 Réseau de téléphonie fixe

Des cabines téléphoniques de la société BELGACOM sont réparties dans les villages de la commune.



Figure 517 : Photographie d'une cabine téléphonique sur la place d'Oret



Figure 518 : Photographie d'une cabine téléphonique sur la place de l'abbaye de Saint-Gérard



Figure 519 : Photographie d'une cabine téléphonique au croisement de la N98 et de la N932

23.6.3 Réseau de télécommunication mobile

Le réseau GSM, géré par les différents opérateurs présents sur le marché belge, offre une assez large couverture sur le territoire communal.

Au total, 8 sites opérationnels d'antennes GSM sont déjà implantés sur la commune, précisément aux endroits suivants :

- Rue de Corroy/rue de Morialmé le long de la N932;
- Rue de Saint-Donat dans le parc industriel (pylône);
- Rue du Plançon entre Bossière et Saint-Gérard (château d'eau);
- Rue du Bois du Prince entre Devant-les-Bois et Pontauray;
- Rue des Hayettes à Biesme;
- Rue de Bouffosse dans le Bois de Bagimont;
- Rue d'Anthée le long de la N951 (château d'eau);
- Rue de Namur, à hauteur du Bois de Montigny.

Aucune de ces sites ne se trouve à proximité immédiate d'écoles, de maisons de repos ou de crèches. Certains sont même éloignés de toute habitation (rues de Corroy, de Bouffosse, d'Anthée et de Namur).

Un neuvième site d'implantation fait l'objet d'une demande de permis de construction ; le site visé est localisé à Mettet, place Joseph Meunier et se situe en zone urbanisée.

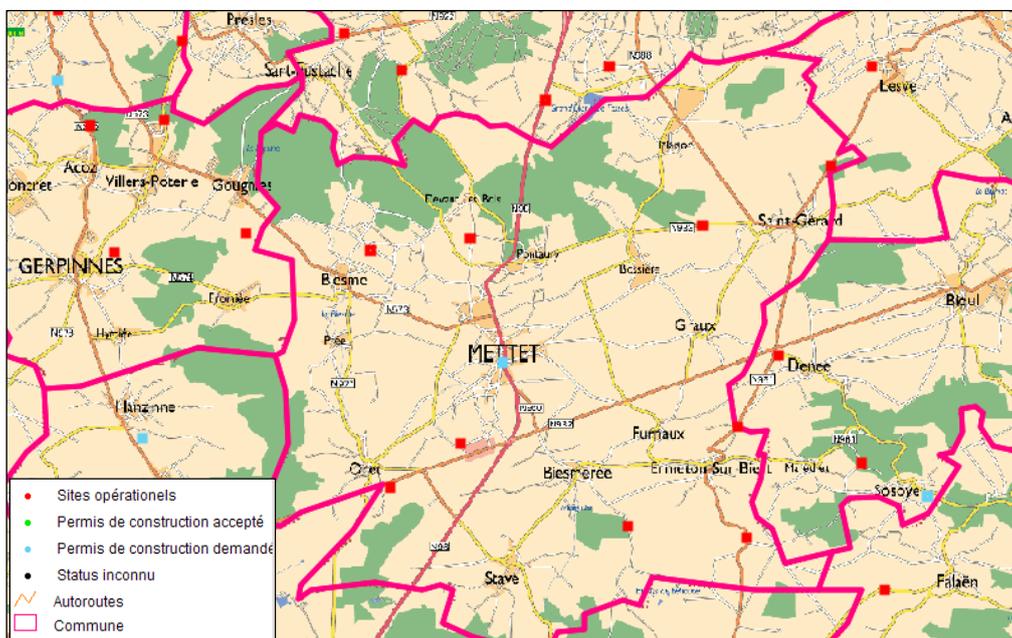


Figure 520 : Carte de la localisation des antennes relais dans la commune
(Source : IBPT)



Figure 521 : Photographie d'une antenne GSM sur le château d'eau de Saint-Gérard



Figure 522 : Photographie d'une antenne GSM du parc industriel de Mettet

23.7 GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS

La gestion des déchets de la commune est assurée par le BEPN, Bureau Economique de la Province de Namur).

23.7.1 Collectes non sélectives

23.7.1.1 Ordures ménagères brutes

Les ordures ménagères brutes doivent être placées soit :

- Dans un sac poubelle payant, portant le nom de la commune, et disponible auprès de l'administration communale et auprès de certaines grandes surfaces également;
- Dans un conteneur avec vignette.



Figure 523 : Photographie d'un exemple de conteneur avec vignette pour les ordures ménagères

Le sac ou conteneur doit être déposé en bord de voirie, et ceci, le matin-même de la collecte. Le ramassage des déchets est assuré par le BEPN et l'administration communale de Mettet, une fois par semaine.

Les jours de collecte des ordures ménagères brutes diffèrent selon le village :

JOUR DE COLLECTE	VILLAGES CONCERNES
Lundi	Biesmerée, Furnaux, Ermeton S/Biert, Stave
Mardi	Saint-Gérard, Maison, Bossière, Gonoy
Mercredi	Scry, Mettet, Graux
Jeudi	Pontaury, Devant-Les-Bois, Oret, Corroy
Vendredi	Biesme

Figure 524 : Tableau des jours de collecte des déchets ménagers

Les déchets sont apportés en CET de classe 2.

La quantité des OMB collectées annuellement dans la commune :

DECHETS	2003	2004	2005	2006	2007
Ordures ménagères (tonnes)	2.259,150	2.290,250	2.285,630	2.352,040	2.345,660
habitants	11.672	11.709	11.833	11.977	12.037
kg/hab/an	194	196	193	196	195

Figure 525 : Tableau de l'évolution de la quantité d'ordures ménagères brutes collectées annuellement

La quantité d'ordures ménagères brutes annuellement collectés dans la commune variant peu entre 2003 et 2007 et évolue autour de 2.300 tonnes.

Comme la quantité totale d'ordures ménagères, la quantité d'ordures ménagères brutes par habitant ne présente pas d'importante variation.

La BEPN a instauré depuis quelques mois le ramassage des déchets organiques dans la commune de Mettet.

23.7.1.2 Encombrants

Les encombrants sont ramassés en porte-à-porte par le BEPN.

DECHETS	2003	2004	2005	2006	2007
Encombrants (tonnes)	223,800	150,750	137,410	134,340	126,440

Figure 526 : Tableau de l'évolution de la quantité d'encombrants collectés entre 2003 et 2007

La quantité d'encombrants collectés annuellement a significativement diminué : elle est passée de 223,800 tonnes en 2003 à 126,440 tonnes en 2007.

23.7.2 Collectes sélectives

Les papiers-cartons doivent être rangés dans des caisses en carton ou ficelés en paquets. Ils sont à déposer en bord de voirie, le matin du jour de collecte. La collecte des papiers et cartons a lieu en porte-à-porte une fois par mois par le BEPN.

Les PMC sont collectés en porte-à-porte toutes les 2 semaines par le BEPN.

DECHETS	2003	2004	2005	2006	2007
Papiers cartons (tonnes)	398,735	452,462	459,420	467,255	481,690
PMC (tonnes)	213,409	211,786	220,405	203,308	214,290

Figure 527 : Tableau de l'évolution de la quantité de papiers-cartons et de PMC collectés entre 2003 et 2007

La collecte sélective des papiers et cartons est en augmentation et dépasse les 450 tonnes depuis 2004. La quantité collectée a même atteint 480 tonnes en 2007.

La quantité de PMC collectés annuellement varie autour des 215 tonnes.

23.7.3 Bulles à verre

La commune compte 43 bulles à verre réparties dans 17 points de collecte du verre.

VILLAGES	LIEU
Biesme	La Tourette (Piscine)
	Planoiss - Rue des Hayettes
Biesme - Oret	Rue des Bruyères
Biesmerée	Terrain de balle pelote
Bossière	Rue des écoles
Devant-les-Bois	rue de Devant-les-Bois
Ermeton-sur-Biert	Carrefour Rue de la Molignée et d'Anhée
Graux	Place
Maison	Rue du centenaire

VILLAGES	LIEU
Mettet	Cimetière
Oret	Place
Pontaury	Salle Massinon
Saint-Gérard	Camping du Lac de Bambois
	Place
Stave	Rue Hubert Penet / Basses Voies

Figure 528 : Tableau des bulles à verre dans la commune

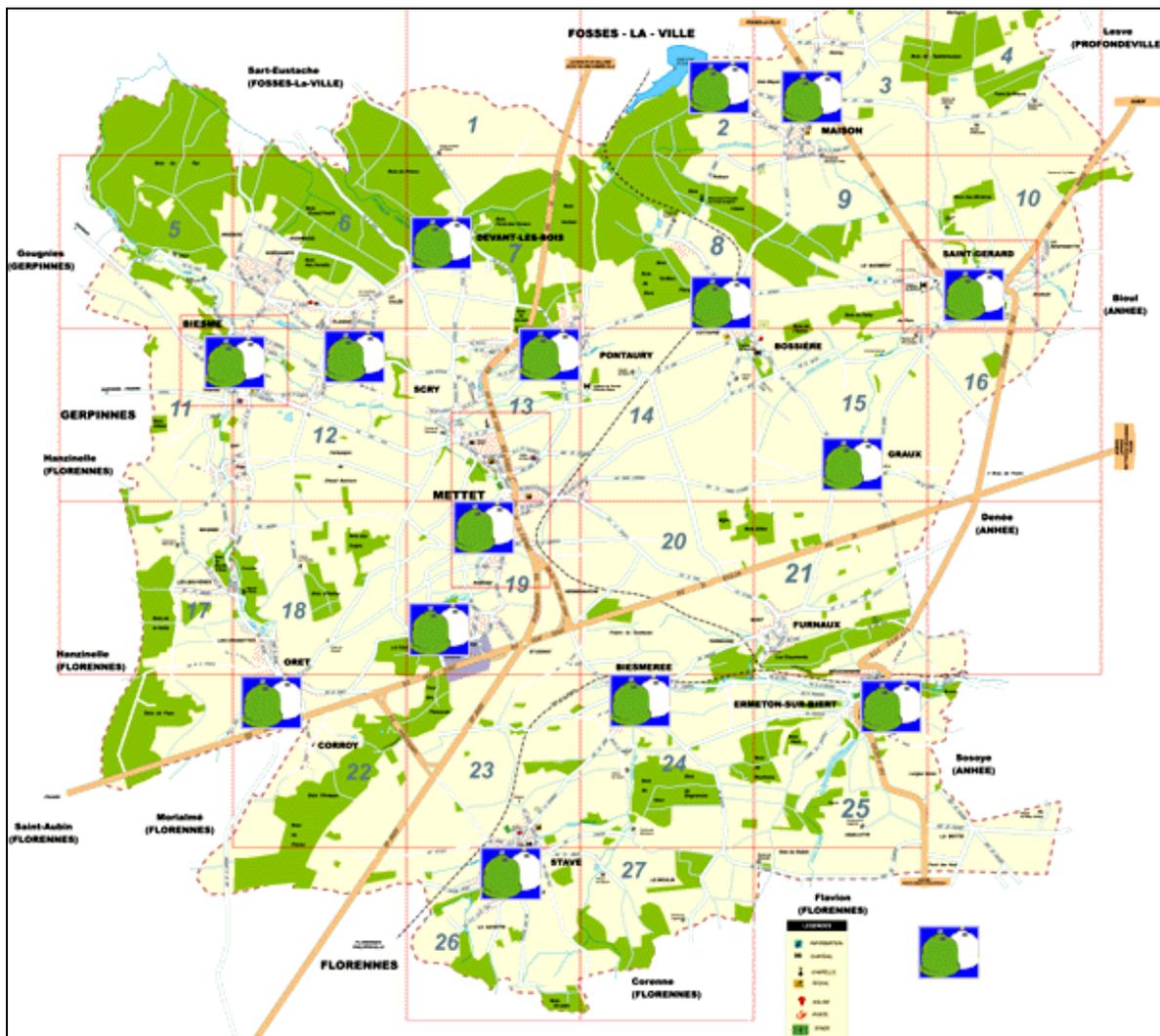


Figure 529 : Carte de la localisation des bulles à verre dans la commune³²

Cela représente 1 site pour 708 habitants.

Les sites sont bien répartis dans les divers hameaux de la commune.

³² NB : la carte ne reprend pas tous les sites de bulles à verre.



Figure 530 : Photographie des bulles à verre sur la place d'Oret



Figure 531 : Photographie des bulles à verre à Furnaux

Les bulles à verre sont vidées par le BEPN et le verre apporté au centre MINERALE à Lodelinsart pour y être broyé et recyclé.

DECHETS	2003	2004	2005	2006	2007
Verre blanc et coloré (tonnes)	301,980	293,710	313,135	323,490	308,781

Figure 532 : Tableau de l'évolution de la quantité de verre collecté entre 2003 et 2007

Les quantités de verre blanc et coloré collecté annuellement évoluent peu et fluctue entre 293 et 323 tonnes.

23.7.4 Textiles

Des conteneurs de l'asbl TERRE sont mis à disposition pour la collecte sélective des textiles usagés.

ADRESSE	POINT DE REPERE
Rue Hennevauche	Parking Friterie du Circuit, 4 conteneurs
Rue du Tri Joly	Parking Intermarché

Figure 533 : Tableau de la localisation des conteneurs textiles dans la commune



Figure 534 : Photographie des conteneurs TERRE pour la collecte des textiles (parking friterie du Circuit)



Figure 535 : Photographie du conteneur pour vêtements usagés à Ermeton-sur-Biert

En plus des conteneurs de l'asbl TERRE, des conteneurs pour vêtements usagés de CURITAS sont également disponibles, comme à Ermeton-sur-Biert.

23.7.5 Déchets verts

Aucune collecte des déchets verts n'est opérée dans la commune.

23.7.6 Quantité totale de déchets collectés

Comme pour les différents types de déchets collectés dans la commune, le total annuel varie peu entre 2003 et 2005 :

DECHETS	2003	2004	2005	2006	2007
Total	3.398,379	3.398,958	3.417,170	3.480,433	3.476,861

Figure 536 : Tableau de l'évolution de la quantité totale de déchets collectés entre 2003 et 2007

23.7.7 Parc à conteneurs

Un parc à conteneurs de la BEPN est implanté dans le parc industriel de Mettet, plus précisément rue de Somtet.



Figure 537 : Photographie du parc à conteneurs de Mettet



Figure 538 : Photographie du parc à conteneurs de Mettet - 2

Les horaires d'ouverture du parc :

- En hiver (du 01/10 au 31/03) : du mardi au samedi de 9h-17h sans interruption.
- En été (du 01/04 au 30/09) : du mardi au samedi de 10h-18h sans interruption.

Le parc est fermé les dimanches, lundis et jours fériés.

Figure 539 : Photographie des horaires d'ouverture du parc à conteneurs



TYPE DE DECHET	2003	2004	2005	2006	2007
Bois	282,900	343,740	334,360	393,600	442,340
Bouchons de liège	-	0,160	0,110	0,200	0,105
Déchets électriques et électroniques	18,726	22,000	15,010	12,970	84,840
Déchets inertes	1.816,900	1.672,720	1.720,520	1.945,360	2.144,400
Déchets spéciaux des ménages	25,567	23,619	-	-	-
Déchets verts	816,820	983,900	998,460	1.039,840	1.223,460
Encombrants	330,000	380,200	369,650	356,710	343,180
Films agricoles	-	-	-	10,160	1,036
Huiles et graisses de fritures	7,066	6,741	-	-	-
Huiles minérales	6,525	11,601	-	-	-
Métaux	137,680	121,460	120,210	124,640	121,380
Papiers et cartons	181,820	210,880	236,740	274,060	295,480
Piles et accumulateurs	-	0,280	0,440	-	0,814
PMC	11,282	10,090	10,990	8,920	8,974
Pneus usagés	-	-	-	12,250	11,720
Polystyrène expansé (frigolite)	-	2,080	2,720	2,430	3,415
Textiles	-	4,560	-	-	1,734
Verres	61,175	63,570	64,600	71,700	71,265
TOTAL	3.741,936	3.894,721	3.922,400	4.318,140	4.766,842

Figure 540 : Tableau de l'évolution de la quantité de déchets collectés par le parc à conteneurs entre 2003 et 2007

Globalement, les quantités de déchets collectées par le parc à conteneurs augmentent chaque année.

La commune compte sur son territoire un centre de gestion des déchets inertes : Les Entreprises Lambert SA implantée à Oret.

23.8 CONCLUSION

Les différents réseaux d'infrastructures techniques (électricité, eau, égouts, téléphonie, télédistribution) sont globalement complets sur le territoire communal.

Une grande partie de la population de la commune est reprise en zone d'assainissement collectif. Toutefois moins de 50 % des eaux usées par cette population est épurée. Cinq STEP sont en service dans la commune.

Certaines rues doivent encore faire l'objet de travaux d'égouttage. Des collecteurs doivent être réalisés. Enfin, pas moins de 7 stations d'épuration doivent également encore être construites.

Le réseau de distribution d'eau potable est régi par l'AIEM. Il dessert toutes les localités de l'entité mais toutes les habitations ne sont pas raccordées.

Les volumes d'eau souterraine prélevés semblent suffisants pour répondre aux besoins de la population.

Le territoire communal n'est pas traversé par des lignes à haute tension. Le réseau d'alimentation en électricité est aérien.

Pour ce qui est de la présence d'énergie renouvelable, déjà 11 éoliennes sont implantées dans le nord de la commune de Mettet (et Fosses-la-Ville). Un autre projet de 16 éoliennes autour de Graux est à l'étude.

Une conduite de gaz naturel sous haute pression FLUXYS traverse l'ouest de la commune en direction nord-sud. Une station de détente du gaz a été installée dans le parc industriel de Mettet.

Des prescriptions particulières doivent être respectées lors de tous travaux (constructions, plantations) dans une bande de terrain de part et d'autre des installations.

Malgré la présence d'une conduite haute pression, le réseau d'alimentation en gaz est peu développé et ne concerne que le centre-ville de Mettet et le parc industriel.

Il serait intéressant pour la commune de réaliser un bilan énergétique de la commune afin de pouvoir calculer son empreinte écologique (bilan carbone) et déterminer les moyens à mettre en œuvre pour limiter les rejets de CO₂.

Concernant le réseau de téléphonie mobile, la couverture de la commune est assurée par huit antennes GSM implantées sur l'ensemble de la commune. Elles offrent une relativement bonne couverture du réseau de téléphonie mobile. Toutefois des problèmes sont parfois rencontrés par certains habitants.

Trois sites se situent au milieu de zones urbanisées mais aucune antenne n'est implantée près d'écoles ou de maisons de repos.

Une nouvelle antenne doit être installée place Joseph Meunier à Mettet (demande de permis en cours) ; elle pourrait occasionner des nuisances pour les riverains.

La gestion des déchets est assurée par l'intercommunale BEPN. Les déchets ménagers doivent être placés dans des sacs payants ou dans des conteneurs avec vignette qui sont collectés une fois par semaine. Les déchets organiques sont collectés depuis peu dans la commune.

Des collectes sélectives papiers-cartons et PMC sont également organisées dans la commune, respectivement une fois et deux fois par mois.

Les 17 sites de bulles (43 bulles au total) semblent bien répartis sur l'ensemble de la commune et suffisants (au moins un site dans chaque village).

Le BEPN gère également le parc à conteneurs installé dans le parc industriel de Mettet ; il ouvert aux habitants de la commune du mardi au samedi.

Les quantités de déchets produits par la population de la commune de Mettet stagnent (≈3.400 tonnes).

24 Infrastructures techniques – analyse subjective

Questions	
<p>Rencontrez-vous des désagréments quant à la distribution de l'eau, de l'électricité, du gaz, de la télédistribution, des télécommunications, autre ?</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Si oui, lesquels ?</p> <p>Connaissez-vous des désagréments liés à l'égouttage?</p> <p><input type="checkbox"/> Odeurs <input type="checkbox"/> Débordements <input type="checkbox"/> Autre</p>	<p>La gestion des déchets dans la commune répond-elle à vos attentes ? (déchets ménagers, cartons/papiers, PMC, parc à conteneurs, emplacement des bulles à verre, etc.)?</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Si non, comment pourrait-elle être améliorée ?</p> <p>Avez-vous connaissance d'endroits où sont déposés régulièrement des déchets sans autorisation? Si oui, indiquez leur localisation.</p> <p>Pratiquez-vous le compostage à domicile ?</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>

Problèmes de réseau rencontrés	Nombre	% obs.
Electricité	17	17,9%
Télécommunications	17	17,9%
Télédistribution	15	15,8%
Eau	10	10,5%
Gaz	5	5,3%
Autres	3	3,2%

Figure 541 : Tableau des problèmes de réseau rencontrés

53% des personnes interrogées évoquent des problèmes de réseaux.

Les problèmes d'électricité et de télécommunication font référence à des coupures relativement fréquentes. En ce qui concerne les télécommunications, l'internet à bas débit et les difficultés de connexion sont mises en avant. Enfin, en ce qui concerne, le gaz, c'est l'absence du gaz de ville, dans certaines parties de la commune, qui est citée.

"Connaissez-vous des problèmes liés à l'égouttage?"	Nombre	% obs.
Odeurs	21	22,1%
Débordements	9	9,5%
Odeurs	21	22,1%

(Somme des pourcentages différente de 100 du fait des réponses multiples et des suppressions)

Figure 542 : Tableau des problèmes liés à l'égouttage

Le nombre élevé de non-réponse (65%) indique qu'une majorité des personnes interrogées ne connaissent pas de problèmes liés à l'égouttage. Cependant, un certain nombre d'habitants ne sont pas raccordés au réseau d'égouttage collectif ce qui explique, la plupart du temps, les problèmes de débordements ou d'odeurs.

D'autres personnes évoquent un manque d'entretien de certains avaloirs qui se bouchent fréquemment.

"Etes-vous satisfait de la gestion des déchets ?"	Nombre	% cit.
Oui	76	88,4%
Non	10	11,6%
Total	86	100%

Figure 543 : Tableau de la satisfaction de la gestion des déchets

Dans l'ensemble, les personnes interrogées sont satisfaites de la gestion des déchets dans la commune.

Les suggestions pour améliorer ce service portent sur différents points :

- Augmenter la fréquence de ramassage des déchets ménagers, PMC, papiers-cartons;
- Augmenter la fréquence de ramassage des encombrants;
- Assurer un ramassage des déchets verts;
- Faciliter l'accès à la déchetterie;
- Favoriser le compostage à domicile et sensibiliser la population à la réduction des déchets.

Malgré la satisfaction globale de la gestion des déchets, et même si une majorité des personnes interrogées disent ne pas connaître de décharges illégales, certains habitants font le constat de dépôts illégaux d'ordures à certains endroits :

- Autour des bulles à verre;
- Les bois et chemins;
- La Chaussée d'Ophain;
- Le Cimetière.



Figure 544 : Photographie du parc à conteneurs de Mettet



Figure 545 : Photographie de bulles à verre sur la place d'Oret

"Pratiquez-vous le compostage à domicile ?"	Nombre	% cit.
Oui	68	78,2%
Non	19	21,8%
Total	87	100%

Figure 546 : Tableau des répondants pratiquant le compostage

On peut supposer que les habitants de Mettet ont une certaine conscience de la préservation de l'environnement puisque le compostage à domicile est pratiqué par 78% des répondants.

Cette pratique est aussi rendue plus facile par une proportion importante de maisons avec jardins.

25 Tableau Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
EGOUTTAGE	<p>Le réseau d'égouttage est assez complet (81 %).</p> <p>La grande majorité de la commune est reprise en zone d'assainissement collectif : il y a donc peu d'assainissement autonome.</p>	<p>Assainissement autonome (12 %) et une zone d'assainissement transitoire.</p> <p>Travaux importants doivent être réalisés pour construire les collecteurs menant aux nouvelles STEP à construire et qui sont au nombre de 7.</p>	<p>Eviter à terme les déversements dans les ruisseaux pour améliorer de la qualité des eaux.</p>	<p>La moitié des eaux usées de la commune ne sont pas épurées.</p>
DISTRIBUTION DE L'EAU	<p>Réseau relativement complet mais toutes les habitations ne sont pas raccordées.</p>		<p>Raccordement de l'ensemble des habitations au réseau de distribution.</p>	
ALIMENTATION EN ELECTRICITE	<p>Réseau de distribution d'électricité complet et aérien.</p>		<p>Développement d'énergies renouvelables (solaire, éolienne) pour produire l'électricité.</p> <p>Réalisation d'un bilan énergétique de la commune pour déterminer l'empreinte écologique de la commune.</p>	

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
ALIMENTATION EN GAZ	<p>Seul Mettet-centre est alimenté en gaz de ville.</p> <p>Le zoning industriel est équipé en gaz.</p>	<p>Toutes les habitations ne sont pas raccordées au gaz de ville.</p> <p>Une grande majorité des logements sont chauffés au mazout.</p>	<p>Raccordement au réseau de distribution du gaz naturel pour tous car plus respectueux de l'environnement que le mazout.</p>	<p>L'utilisation d'énergies fossiles contribue notamment à l'augmentation de l'effet de serre.</p>
TELEDISTRIBUTION ET COMMUNICATIONS	<p>Le réseau de télédistribution aérien couvre l'ensemble de la commune.</p> <p>La commune est bien couverte par le réseau GSM (8 antennes actuellement).</p>	<p>Certaines antennes sont proches d'habitations mais aucune d'elles ne se situent à proximité immédiate d'équipements sensibles.</p>		<p>Possibles nuisances pour les habitants situés à proximité immédiate des antennes.</p>